

LEmag

LA REVUE DE L'UNSA CHEMINOTS



Réforme du Ferroviaire du projet... aux décrets



EDITO

Avec l'UNSA, bougeons les lignes du syndicalisme

PAGE 3



VIE SYNDICALE

L'année 2014 du CCE

PAGES 4 à 6



Moins 100 euros dans la vue !

PAGE 8



DU CÔTÉ DES RETRAITÉS

Un cheminot à la tête
de l'UNSA-Retraités

PAGES 13 à 16

Acteurs système HR Access L'UNSA demande reconnaissance

Paris, le 04 02 2015



Le Groupe Public Ferroviaire SNCF vient de modifier en profondeur son système informatisé de gestion de paie.

"HR Access" est opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2015.

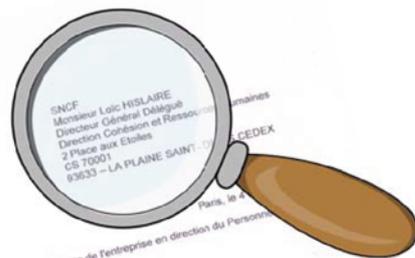
Cette évolution a mobilisé de nombreux agents et services, tout au long de l'année 2014 :

- Acteurs RH,
- Pôles Agences Paie et Familles,
- Pôles d'Etablissement,
- Pôles Direction Régionale,
- Pôles Direction Centrale.

Le succès et la mise en qualité globale sont le reflet d'un engagement individuel et collectif du personnel, dont le professionnalisme et l'investissement ne sont plus à démontrer.

L'UNSA, en responsabilité, sollicite l'Entreprise au plus haut niveau, afin qu'elle souligne financièrement sa reconnaissance envers l'ensemble du personnel concerné.

Cette nouvelle étape démontre, ô combien, que les Pôles RH intégrés et humanisés sont indispensables au bon fonctionnement et développement de notre Entreprise.



objet : Demande d'action de reconnaissance de l'entreprise en direction du Personnel
Mise en oeuvre et en service d'HR Access

Monsieur le Directeur,

Le renouvellement du système de production de la paie a amené un surcroît de tâches pour les acteurs RH, tant dans les pôles d'Etablissement qu'en Direction Régionale et dans les Agences Paie et Familles.

Tout au long de l'année 2014, le personnel concerné s'est attaché à mettre en qualité les différentes bases du système d'informations des Ressources Humaines afin que la bascule d'un système à l'autre se passe dans des conditions optimales.

Le succès de la mise en service d'HR Access est sans nul doute à porter au crédit du fort investissement et du professionnalisme de tous les agents ayant participé à sa mise en oeuvre.

Nous vous saurons grés de souligner financièrement la reconnaissance de l'entreprise pour les personnels concernés.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général
Marc BAUCHER

UNSA Fédération des Cheminots
35, rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS - Tél. 01 53 21 81 80 - Fax 01 43 26 46 65
E-mail: federation@unsa-cheminots.org



SOMMAIRE

- **VIE SYNDICALE** P. 4 à 6
• L'année 2014 du CCE
- **ÉCONOMIE** P. 7
• On ne nous dit pas tout !
- **CPRPSNCF** P. 8 et 9
• Moins 100 € dans la vue !
- **ZOOM** P. 9
• Sébastien DANIC, nouvel Expert Matériel
- **VIE QUOTIDIENNE** P. 10 et 11
• Manque d'assurance ? Rassurez-vous !
• Une nouvelle application très attendue ?
- **DANS NOS RÉGIONS** P. 12
• Assemblée Générale de l'UR Centre
- **DU CÔTÉ DES RETRAITÉS** P. 13 à 16
• Le billet du Président de l'UFR :
Mauvais choix de logiciel...
• Un cheminot à la tête de l'UNSA-Retraité
• Hommage à Geneviève Frigui
• Les retraités UNSA en congrès



Avec l'UNSA, bougeons les lignes du syndicalisme

La rédaction de cet éditto intervient dans un contexte instable au moment même où la consultation du CCE sur la réforme du ferroviaire devrait être menée.

Le conditionnel est volontairement employé tant les incertitudes sont réelles et d'origines multiples. D'abord la parution tardive des décrets d'application, initialement prévue le 6 février, et effective seulement le 11 février. Mais surtout la volonté délibérée de deux organisations syndicales qui ne cessent d'utiliser tous les artifices pour retarder ces consultations en CCE.

Cette stratégie interne, orchestrée par ces deux organisations syndicales, a vu également naître des tentatives pour ester en justice sur le dossier de consultation dans tous les CE.

Chacun prend ses responsabilités en fonction de ses orientations et parfois de ses propres intérêts d'appareil.

Mais revenons-en sur le fond. La situation que nous vivons interroge et permet de poser la vraie question. Quel type de syndicalisme souhaitons-nous dans une entreprise en pleine évolution, dans une entreprise moderne évoluant dans un environnement concurrentiel hostile ?

Pour l'UNSA, le choix est clair et assumé : défendre et développer un syndicalisme pragmatique, exigeant et refusant les dogmes et l'immobilisme.

L'UNSA a su imposer sa marque, son ADN, en empruntant parfois des chemins non balisés et avant-gardistes. Avancer à contre-courant peut souvent comporter des risques. Mais où placer le curseur au bon endroit dans les grands équilibres ?

Pour l'UNSA, cette cohérence et cet équilibre ne peuvent trouver leurs sources que dans le respect des valeurs que nous portons et nous défendons.

Pour l'UNSA, le syndicalisme doit évoluer.

Les lignes bougent actuellement. Entre un syndicalisme sclérosé ou de surenchère, la voie de l'UNSA est toute tracée : la responsabilité.

Par Marc BAUCHER ■

LE mag 

Le Mag, la revue de l'UNSA Cheminots
Organe officiel de l'UNSA

Fédération des cheminots et activités annexes

56 rue du Fg Montmartre - 75009 Paris

Tél. : 01 53 21 81 80 - Fax : 01 45 26 46 65

Courriel : federation@unsa-cheminots.org

Site : www.unsa-cheminots.org

Directeur de la publication : Marc Baucher

Secrétaire de rédaction : Christine Coëtmeur

Membre du Comité de rédaction : Alain Fennerich

Courriel : baucher.m@unsa-cheminots.org

Photos : Régis Chessum, François Durivault,

Monique Tessier

Conception/réalisation : IPPAC

14, rue du Patronage Laïque - 52000 CHAUMONT

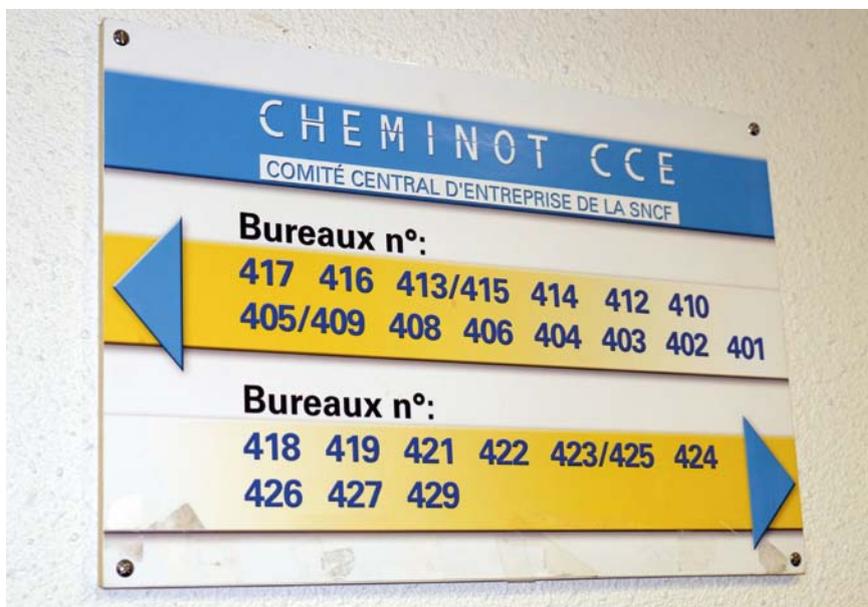
Impression : ROTO CHAMPAGNE certifiée IMPRIM'VERT

Z.I. La Dame Huguenotte - 52000 CHAUMONT

CPPAP : 0917 5 07536 - ISSN : 0.395-3.728

L'année 2014 du CCE

➤ **LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES DE LA RÉFORME DU FERROVIAIRE AU CŒUR DES DÉBATS ! CONFORMÉMENT AU CODE DU TRAVAIL (ARTICLE L 435-3), LE COMITÉ CENTRALE D'ENTREPRISE EXERCE LES ATTRIBUTIONS QUI CONCERNENT LA MARCHÉ GÉNÉRALE DE L'ENTREPRISE ET QUI EXCÈDENT LES LIMITES DES POUVOIRS DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENTS.**



Le CCE est obligatoirement informé et consulté sur tous les projets économiques et financiers concernant l'Entreprise, notamment dans les cas définis à l'article L 432-1 du Code du Travail.

Présidé par la Direction de l'Entreprise, le CCE se réunit en séance plénière au minimum tous les six mois, voire plus si nécessaire. Ainsi, en 2014, plus de vingt dossiers ont été portés à l'ordre du jour lors de huit réunions dont un CCE de mise en place suite aux élections professionnelles de mars 2014. Ces points reprennent des sujets annuels obligatoires comme : le budget, l'emploi, le bilan social, l'égalité Homme/Femme, les plan et bilan de formation, l'affectation de la contribution logement, ..., mais également des sujets ponctuels comme notamment : la transformation de THALYS en entreprise ferroviaire, l'utilisation du Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi, le transfert des prestations familiales, les cessions immobilières, la recherche, etc.

Les travaux du CCE s'appuient sur les commissions du CCE ; ainsi la commission économique, la commission emploi formation, la commission logement ou santé sont des soutiens utiles et nécessaires pour un travail efficient de l'instance CCE.

2009 s'inscrit dans un contexte de crise économique mondiale. Les entreprises de transports sont logiquement impactées par une baisse importante d'activité (- 30 % pour le FRET).

Il convient également de souligner les pressions contradictoires de la tutelle, qui dans un milieu concurrentiel, impose l'équilibre des comptes d'une part et l'obligation de service public d'autre part. Cette situation conjoncturelle, cumulée à une politique de réorganisation structurelle de la SNCF, inscrit l'Entreprise dans une importante mutation. Les instances du CCE et des commissions y afférentes s'en trouvent d'autant plus sollicitées.

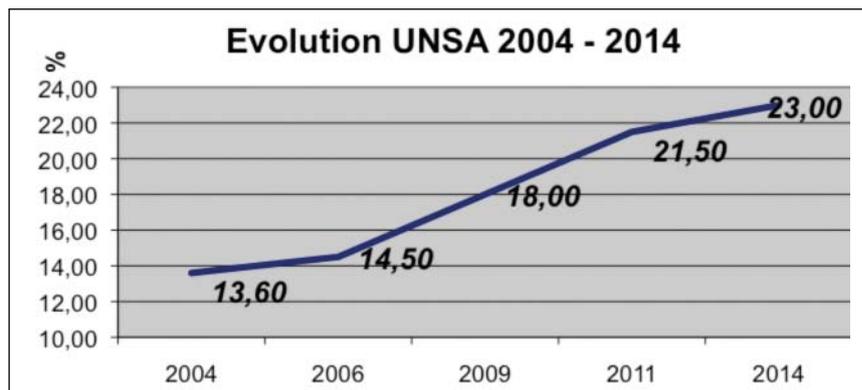
➤ 2014 : UNE ANNÉE D'ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES !

La composition des Instances Représentatives du Personnel dépend directement des résultats des élections professionnelles de l'Entreprise. A ce titre, l'échéance électorale, est un moment important pour les organisations syndicales, permettant de mesurer auprès des salariés la per-

ception de ces derniers sur les actions et le programme menés par les syndicats. Les résultats du scrutin de 2014 nous permettent trois analyses majeures :

- la stabilité de la représentativité à la SNCF, les quatre syndicats CGT, UNSA, Sud-Rail et CFDT restent les seuls OS représentatives,
- les syndicats réformistes UNSA (+2%) et CFDT progressent,
- les syndicats contestataires CGT et Sud-Rail continuent de perdre de l'audience. Le paysage syndical est également modifié dans les Comités d'Etablissement où l'UNSA gagne quatre CE (Transverses, Clientèles, CER ALSACE et le nouveau CE Gares & Connexions).

La composition du Comité Central d'Entreprise résulte directement de ces élections ; avec dix sièges, l'UNSA occupe désormais 25 % de l'instance. Cela vient récompenser nos investissements et traduit la confiance accrue que nous accordent les Cheminots.



MORCEAUX CHOISIS !

► LA RÉFORME DU FERROVIAIRE AU CŒUR DU DÉBAT !

Le transport ferroviaire a, depuis la fin du 18^{ème} siècle, joué un rôle prépondérant dans notre pays. Il a largement contribué au développement industriel de la France et au travers des engagements des Cheminots participé héroïquement aux périodes les plus sombres de l'histoire. Il a également été un outil essentiel dans la période de reconstruction d'après-guerre. La modernisation du matériel roulant, l'électrification des lignes, les trains CORAIL, les TGV et les lignes à grandes vitesses et plus récemment la régionalisation et le cadencement sont autant d'étapes qui démontrent l'adaptation et la pertinence d'un transport ferroviaire efficace. Au regard de l'inertie de la production ferroviaire, cette évolution constante nécessite des engagements financiers importants mais également une vision à long terme en matière d'aménagement du territoire. Dans un contexte de crise économique qui perdure et de règles communautaires qui évoluent en faveur de l'ouverture à la concurrence et à l'émergence de nouveaux opérateurs, la SNCF doit s'adapter afin de poursuivre et développer son activité. Durant les cinq dernières années, de nombreux rapports et les Assises du Ferroviaire ont donné lieu à des préconisations pour redynamiser cette activité pour les prochaines décennies.

2014 a été l'année des concertations et des débats parlementaires. En faisant porter une quarantaine d'amendements, l'UNSA a joué un rôle actif afin de construire une nouvelle loi répondant aux attentes des Cheminots. Il s'agit notamment :

- de garantir un groupe public industriellement et socialement intégré,
- de maintenir le Statut des Cheminots,
- d'élargir les facilités de circulation aux personnels de RFF,
- etc.

Ces éléments, entre autres, sont écrits dans le texte de loi du 4 août 2014, ils ne pourront être remis en cause que par une autre loi.

Le dossier a été présenté en information le 23 décembre 2014 pour une consultation le 18 février 2015.

2015 sera l'année de la mise en œuvre avec de nombreux chantiers :

- harmonisation des accords SNCF/RFF,
- négociation d'un nouvel accord de gestion des activités sociales,
- définition des nouveaux périmètres des IRP,
- négociation de la convention collective de la branche ferroviaire.

Ces thèmes feront l'objet de négociations

avec les partenaires sociaux ; l'UNSA prendra toutes ses responsabilités pour faire progresser le cadre social des Cheminots. Le travail et les responsabilités des Organisations Syndicales sont d'une importance majeure dans ce chantier.

Des points de convergence ont fait l'objet d'une plateforme revendicative commune ; nous soulignons deux points forts de divergence avec les OS contestataires :

- Pour l'UNSA, il faut réformer maintenant, risquer d'attendre l'alternance Présidentielle de 2017 serait désastreux pour les Cheminots !
- Pour l'UNSA, il faut maintenir les fonctions essentielles (péages et attribution des sillons) au sein du Groupe Public Ferroviaire. En effet, externaliser ces services à la DGITM (Direction Générale des Infrastructures des Transports et de la Mer), c'est provoquer l'éclatement total de la SNCF. Selon les orientations du quatrième paquet ferroviaire, on peut légitimement penser que dans l'avenir les facilités essentielles seront élargies à la circulation des trains (DCF, EIC), aux Gares, voire au Matériel. Dans la même logique proposée par la CGT, ces services sortiraient du Groupe Public Ferroviaire.

► LE PROJET DE TRANSFORMATION DE THALYS EN ENTREPRISE FERROVIAIRE

En 2009, la SNCF décide de sortir Eurostar du giron de l'Epic SNCF et crée l'Entreprise Ferroviaire « Eurostar International Ltd » de droit britannique, au 1^{er} septembre 2010.

L'UNSA soutient la volonté de développer le transport international de voyageurs de la SNCF. Depuis de nombreuses années, les Cheminots de l'EPIC ont su faire preuve de leur savoir-faire en la matière par un souci permanent d'évolution, d'amélioration de



nos outils et de recherche permanente de la satisfaction des clients.

Courant 2013, la SNCF annonce vouloir réitérer l'opération par son projet de création de THI Factory, sortant une nouvelle fois un produit phare de l'EPIC, Thalys en l'occurrence. Produit actuellement rentable et trouvant satisfaction auprès de sa clientèle. La SNCF annonçant que la concurrence, est le fil conducteur de cette décision.

Nous avons à plusieurs reprises motivé notre opposition à l'ouverture à la concurrence, nous estimons que l'ouverture est plus un problème qu'une solution.

Dans un contexte où les mots « intégration » ou « unification » sont utilisés à toutes les sauces pour rassurer les personnels, la SNCF externalise un produit rentable et



contribue à l'éclatement de l'Entreprise. Nous regrettons qu'aucune alternative ne nous ait été présentée ; à croire que les Cheminots et la SNCF sont dans l'incapacité de répondre à ce service ! Dans cette période de changements, cet affichage donne une piètre image de notre Entreprise.

La Direction confirme que cet axe est convoité par d'autres entreprises ferroviaires dont la DB ou TRENITALIA. Selon la Direction, le mode de gouvernance ne permet pas les évolutions rapides nécessaires pour rester concurrentiels. « *Nous devons impérativement bouger pour aligner les intérêts de la SNCF et de la SNCB* ».

L'UNSA en opposition à cette stratégie d'entreprise se prononce contre lors de la consultation.

► UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT COMPÉTITIVITÉ EMPLOI (CICE)

Cette aide fiscale, dont l'objectif affiché par l'Exécutif français est d'accroître la compétitivité des entreprises en réduisant le coût du travail, prend la forme d'un crédit d'impôt égal en 2013 à 4 % de la masse salariale brute versée aux salariés (6 % pour 2014) dont la rémunération n'excède pas 2,5 fois le SMIC. En contrepartie, le CICE doit servir au financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises par des efforts en matière d'investissement, de recherche, d'innovation, de formation, de recrutements, de prospection de nouveaux marchés et de reconstitution de leurs fonds de roulement.

Début juin, le Ministre des Finances et des Comptes Publics annonçait que 7 milliards d'euros étaient en passe d'être distribués aux entreprises d'ici la fin du mois et 5 milliards supplémentaires devaient l'être d'ici la fin de l'année.

La consultation du Comité Central, confor-

mément à la Loi, permet aux Représentants du Personnel d'être informés du montant et de l'utilisation faite par l'EPIC SNCF de ce « cadeau » fiscal et notre rôle consiste à veiller au respect des objectifs.

L'engagement de l'UNSA en faveur de cette mesure n'a qu'un seul objectif : l'emploi ! Pour le seul EPIC SNCF, ce crédit d'impôt s'est élevé à 160 M€ dont l'Entreprise a utilisé en rétrocessions à ses principaux clients : RFF (53,2 M€) et les Autorités Organisatrices (43,3 M€), le solde (63,5 M€) ayant été utilisé comme « amortisseur de crise ».

Au regard des trois axes d'utilisation de ces fonds, l'UNSA-Ferroviaire s'interroge légitimement sur les effets réels du dispositif : l'Entreprise a-t-elle réellement eu le choix quant à l'utilisation de cette manne ? L'Etat ne reprend-t-il pas d'une main, au travers d'un EPIC et d'Administrations, ce qu'il a donné de l'autre ? Les choix de cette première utilisation sont-ils appelés à durer ? L'UNSA-Ferroviaire aurait préféré une utilisation de cet argent public en direction d'actions concrètes favorisant l'emploi des jeunes et des seniors, le maintien dans leur bassin d'emploi des femmes et des hommes touchés par un projet de restructuration, la reconversion des agents pour qui cela ne serait malheureusement pas possible, le renforcement des structures mises en place par la SNCF pour les accompagner, même si nous préférerions ne pas y avoir recours, ...

Au regard de l'UNSA, les renseignements fournis sur ce dossier sont insuffisants, **L'UNSA-Ferroviaire s'abstiendra lors de la consultation.**

► DEMANDE D'AGRÈMENT DU SERVICE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article D 4622-48 du code du travail, le dossier d'agrément du Service de Santé au Travail est nécessaire. Ce dossier expose l'organi-



sation du Service de Santé au Travail dans la configuration actuelle de l'Entreprise ainsi que les enjeux et les ambitions face à l'évolution de l'Entreprise.

L'avis du CCE est requis sur le dossier d'agrément sans préciser si la consultation porte sur la demande d'agrément en elle-même ou sur les éléments constitutifs de l'organisation du Service Médical.

Mais de vraies questions subsistent :

- y a-t-il nécessité de consulter le CCE et les CER sur une demande d'agrément ?
- le code du travail prévoit-il que l'action de déposer un dossier d'agrément fasse l'objet d'une consultation ?
- le CCE est-il consulté aujourd'hui sur le contenu du dossier d'agrément ou sur une réorganisation du Service de Santé au Travail ?

Le dossier fait également référence à la mise en place des Entretiens Santé Travail Infirmiers (ESTI). Il nous paraît nécessaire, sur ce sujet, que leurs conditions de mise en œuvre soient très cadrées et testées progressivement, d'abord sur des métiers n'impactant pas la Sécurité ou la surveillance médicale renforcée. Les élus UNSA-Cheminots au CCE émettent le vœu que les CHSCT des Etablissements Sièges des Régions soient informés et consultés avant la mise en place des ESTI au Service Médical.

L'UNSA rappelle son attachement à la médecine du travail au sein de l'Entreprise et s'interroge sur l'avenir de celle-ci en cas de refus d'agrément ?

L'UNSA-Ferroviaire est la seule organisation à voter pour lors de la consultation.

Retrouvez l'intégralité de ces travaux UNSA-CHEMINOTS

<http://unsa-cheminots.org/onglet CCE>

L'UNSA-Ferroviaire prend de plus en plus de poids dans les instances représentatives du personnel. Dans les CE/CCE/DP/CHSCT, les élus et désignés UNSA assument pleinement leur rôle dans un contexte difficile de réorganisation permanente. De plus en plus, l'UNSA devient un partenaire social incontournable de la négociation sociale dans l'Entreprise et la branche.

Face à un syndicalisme rétrograde, le réformisme a du sens, à nous de porter nos valeurs en faveur des Cheminots. Notre politique contractuelle « Responsable » contribue à préserver et à améliorer le cadre social des Cheminots.

Au regard des enjeux de la mise en œuvre de la réforme du ferroviaire, l'année 2015 sera cruciale en matière de dialogue.

Vous pouvez compter sur les équipes régionales et nationales pour mener à bien ce chantier HISTORIQUE.

On ne nous dit pas tout !

► **LA TRÊVE DES CONFISEURS A ÉTÉ L'OCCASION DE PRENDRE UN PEU LE TEMPS, VOIRE DE S'INFORMER ET DE S'INSTRUIRE. JE N'AI PAS ÉCHAPPÉ À CE MOMENT PROPICE POUR VOUS CONTER QUELQUES ÉLÉMENTS DE NOTRE HISTOIRE CONTEMPORAINE.**

Depuis quelques années, et en particulier depuis la crise financière de 2008, une partie du monde politique, relayée par une large presse, se fait l'écho de dépenses publiques ô combien trop élevées en France.

En 2012 et selon les données d'EUROSTAT (organisme de statistique européen), cette dépense publique s'élevait à 56,6 % du PIB. Ce chiffre, a priori élevé, nous place au deuxième rang européen derrière le Danemark (59,4 %) et bien au dessus de la moyenne européenne qui s'élevait à 49,9 %. Mais alors, pourquoi un tel niveau ?

La réponse est toute simple mais pas comme certains voudraient vous le faire croire. En effet, sur ces 56,6 %, les seuls services de l'État comme l'éducation, le logement, les équipements publics et de Santé, etc. ne pèsent « que » 22,3 %. Ce chiffre est à comparer à d'autres « bons élèves européens » comme le Royaume-Uni ou l'Italie qui affichent des taux beaucoup plus élevés avec respectivement 45,2 % (l'hôpital et le



médecin y sont gratuits mais l'école et les retraites nécessitent de grosses dépenses individuelles) et 28,6 %.

Mais diable d'où vient alors cette « dérive » si les services de l'État français ne sont pas à l'origine de cette flambée ? Tout simplement du choix que notre société a fait à la sortie de la deuxième guerre mondiale (1945) avec **une protection sociale PUBLIQUE** que sont les caisses de retraite et de Sécurité Sociale.

En 2012, elles représentaient 24,4 % d'euros de la richesse soit environ 500 MILLIARDS d'euros par an (allocations chômage, de logement et familiales, minima sociaux et pensions de retraite...) constituant surtout une redistribution pour plusieurs MILLIONS de bénéficiaires qui eux-mêmes consommeront et paieront de nouveau des cotisations fiscales et sociales.

Le poste des pensions de retraites en France, représentait 13,8 % de notre PIB contre 8 à 11 % chez nos voisins européens. Non pas que les pensions des retraités français soient plus élevées mais relevant de la **sphère PUBLIQUE ET NON PRIVÉE !**

Ce choix offre l'indéniable avantage d'offrir une certaine égalité entre citoyens et surtout de moindres risques liés aux « lois du marché » ! Lorsqu'il vous est dit qu'il faut procéder à des « réformes structurelles » afin de diminuer la fameuse dépense publique française, cela sous-entend que le poste de protection sociale soit, ou bien revu à la baisse ou bien transféré progressivement vers des fonds de pension privés mettant à mal le pacte républicain de notre démocratie !

Certains pays (Allemagne, Royaume Uni,...) ont fait ce choix en obligeant chaque citoyen à souscrire à des fonds de retraite et de santé privés d'où les « fameuses économies » de dépenses publiques qui en réalité n'en sont pas puisque supportées par les individus et non plus par la collectivité !

Lors de la crise financière de 2008, c'était hier, les retraités et salariés britanniques ont subi de grosses pertes financières entamant leur avenir. Mais qui ose encore y penser ?

Vous comprendrez désormais qu'un système PUBLIC de santé et de retraite constitue une plus grande SÉCURITE pour tous ! Cette situation plus favorable pour nous ne doit pas occulter les nécessaires économies à réaliser car si l'espérance de vie continue de croître (l'une des plus élevées au monde pour les femmes françaises), il n'en n'est pas de même concernant l'état sanitaire de la population qui se dégrade !

Le maître mot doit être PRÉVENTION chez les jeunes et moins jeunes! Souvenez-vous que pendant que la Sécurité Sociale dépense 98 euros en soins, elle n'en dépense que deux pour la prévention...

Par Bruno CATIAU ■
Élu au Comité d'établissement Régional
Nord-Pas de Calais Commission santé

Si vous souhaitez grandir sur le sujet évoqué, je vous invite à consulter le Hors Série d'ALTERNATIVES ÉCONOMIQUES intitulé « y-a-t-il trop d'impôt » de décembre 2014.



Moins 100 € dans la vue

À PARTIR DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2015, LA PRESTATION LA PLUS CONNUE, LE FORFAIT OPTIQUE DE 100 EUROS POUR LES LUNETTES ET LES LENTILLES, NE SERA PLUS VERSÉ AUX BÉNÉFICIAIRES ACTIFS, PENSIONNÉS, AYANTS DROIT DU RÉGIME SPÉCIAL DE LA SNCF.

Les prestations spécifiques non pérennes (PSNP) ont été mises en place en 2006 par la volonté du Conseil d'Administration de l'ex CPR (Caisse de Prévoyance et de Retraite) à l'époque où celle-ci était encore adossée à l'entreprise SNCF.

Ces prestations spécifiques non pérennes sont une spécificité de notre régime. L'idée qui a prévalu, lors de leur création, était d'utiliser les excédents du régime pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires en créant des prestations complémentaires pour couvrir des domaines de remboursements mal couverts ou qui échappaient à son cadre normatif. Prestations bien nommées, « non pérennes », puisque les acteurs de l'époque avaient le souci de l'avenir qui pouvait conduire les administrateurs de la CPR à réduire,



suspendre, ou stopper certaines prestations en cas d'insuffisance de trésorerie. Le contenu de ce dispositif a été adapté au fur et à mesure de l'évolution des besoins.

Le forfait optique a été créé en 2007 pour une durée de trois ans. L'ensemble des prestations spécifiques non pérennes a été renouvelé en 2010 pour une nouvelle durée de trois ans. Puis, elles ont été prorogées d'un an jusqu'au 31 décembre 2014.

Le 1^{er} juillet 2010, la panoplie des prestations spécifiques non pérennes a été complétée avec de nouveaux forfaits tels, l'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS) et le supplément à la prestation spéciale d'accompagnement (PSA)... Le dispositif comptait 13 prestations spécifiques non pérennes versées par la Caisse. La maîtrise du dispositif forfaitaire était assurée par le suivi rigoureux des dépenses et un regard avisé et prospectif des administrateurs sur les disponibilités financières.

La CPRPSNCF dispose d'un fonds de réserve spécial conformément à l'article 9 du décret n° 2007-1056 du 28 juin 2007. Il était alimenté, au fil des ans, par les résultats excédentaires du régime de prévoyance. Ces prestations spécifiques non pérennes sont donc financées par ce fonds.

Or, la pérennité de ce fonds de réserve spécial a été mise à mal par la loi de financement

de la sécurité sociale de 2012. L'article 3 de cette loi mettait fin à la possibilité, pour tous les régimes de protection sociale, dont celui des cheminots, de réaliser des excédents. Le sort en est jeté : le fonds de réserve spécial ne peut plus être alimenté !

La CPRPSNCF avait durant les cinq premières années d'indépendance de nombreux chantiers à réaliser. Il s'agissait de réussir les conditions d'une véritable autonomie de l'ex CPR devenue la CPRPSNCF, organisme de sécurité sociale à part entière. Par ailleurs, les réformes successives des retraites ont largement occupé le terrain, laissant, pour quelques temps de côté, le regard sur l'utilisation du fonds de réserve spécial.

Puis, les critiques à l'encontre de nos prestations spécifiques non pérennes se sont multipliées. La Direction de la CPRPSNCF, sous la pression du ministère, s'est donnée comme objectif pour 2015 de régler le sort des prestations spécifiques non pérennes. De plus, le fonds de réserve spécial n'étant plus alimenté depuis 2011, l'extinction de la réserve financière était prévisible. Le fonds de réserve spécial accostait en fin d'année 2010 à 164 millions d'euros.

A fin 2014, la réserve financière s'élève à 106 millions d'euros. A raison d'une utilisation moyenne d'environ 12 à 13 millions d'euros par an, sa durée de vie est limitée à 7/8 ans. Le forfait optique, le plus important poste de dépense des PSNP, était dans le viseur. Il était jugé d'une part, trop coûteux



Sébastien DANIC, nouvel Expert Matériel



Devenu Expert Matériel à la Fédération en janvier dernier, Sébastien travaille depuis 12 ans au sein du Domaine. Après des passages successifs en ingénierie d'études, management de production, appui logistique et ingénierie de maintenance, il vient former un nouveau noyau d'expertise Matériel avec Romaric Rouet (de Paris-Rive-Gauche) et Christophe Henny (de Miramas), ses homologues complémentaires. Les missions de ce nouveau trinôme sont supervisées par le secrétaire fédéral Matériel : Benoit VIENNE.

Déjà expérimenté de par ses mandats de délégué du personnel, délégué de commission et sa présence dans les commissions économiques et Budget au CER Nord - Pas de Calais, Sébastien, au travers d'un travail d'investigation et d'expertise proche du terrain, assistera les Unions Régionales et UAD sur l'ensemble des établissements du domaine Matériel que sont les Technicentres, l'Ingénierie, CLI, le Technicampus, la Direction du Matériel. Son travail et sa connaissance du terrain apporteront à l'équipe UNSA une plus grande capacité à répondre aux attentes de nos adhérents et militants d'être force de propositions, incontournable, dans SNCF Mobilités. A l'échelle européenne, il aura la charge de représenter les travailleurs de la maintenance du matériel roulant afin de porter les positions et propositions de l'UNSA-Ferroviaire auprès de l'ETF. Cela afin d'éviter le dumping social et la remise en cause de la sécurité/fiabilité du système de transport ferroviaire européen. Sébastien est aussi à l'origine de la page Facebook UNSAMAT qui est en cours d'élaboration.

Bienvenue à lui dans ses missions qui portent l'UNSA-Ferroviaire et le Matériel dans une dimension nouvelle.

Contact : danic.s@unsa-cheminots.org

Par L'équipe UNSA Matériel ■

! et d'autre part, inflationniste au regard des objectifs de vente des opticiens...

Environ 35 000 bénéficiaires ont profité du forfait optique en 2014 pour un montant estimé à 12 millions d'euros.

Le sujet a été porté au vote lors du Conseil d'Administration de la Caisse du 18 décembre 2014. Les administrateurs UNSA souhaitaient encore conserver, pour toute l'année 2015, le forfait optique de 100 euros pour les lunettes et les lentilles.

De ce fait, l'UNSA, comme l'ensemble des administrateurs salariés et pensionnés, a voté contre cette proposition.

Mais la démocratie a parlé. Grâce aux voix des administrateurs de l'Entreprise et celle, prépondérante, du Président du Conseil d'Administration, le vote positif emportait la décision de mettre fin au forfait optique de 100 euros au 1^{er} septembre 2015.

Les 12 autres prestations spécifiques non pérennes sont reconduites sans modification jusqu'au 31 décembre 2015.

En revanche, des travaux seront menés tout au long de l'année 2015, au sein de la Commission de Prévoyance de la CPRPSNCF, pour revoir les 12 autres prestations spécifiques non pérennes.

La commande est claire : satisfaire aux exigences des autorités de tutelle et répondre aux objectifs gouvernementaux de santé publique.

En cas contraire, le risque est de se voir confisquer cette réserve financière.

La suppression du forfait optique entraîne une profonde réflexion sur l'avenir du fonds de réserve spécial de la CPRPSNCF.

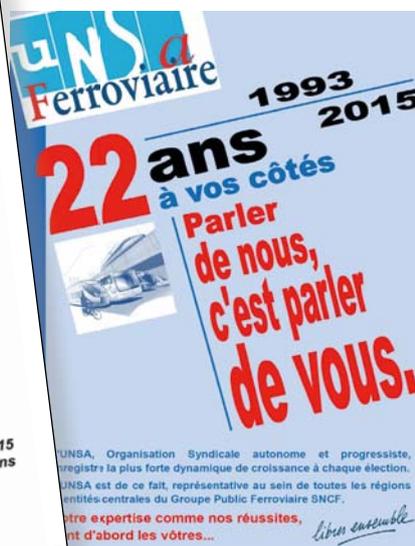
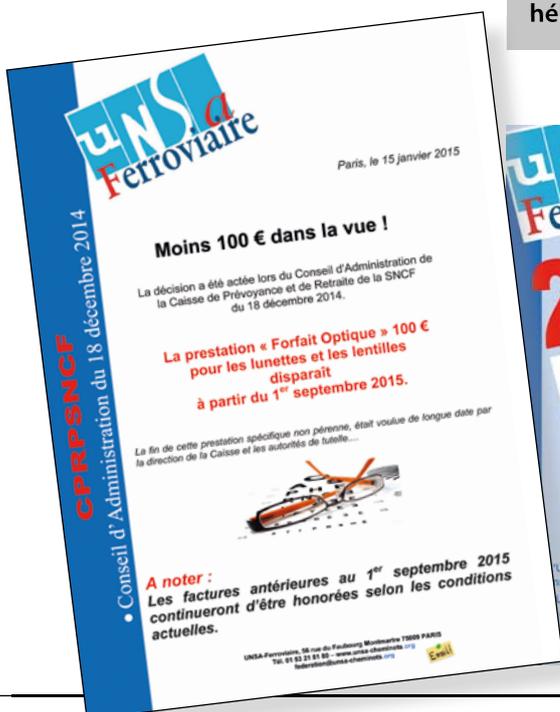
Les 12 travaux d'Hercule vont commencer, ce sera peut-être la bataille du pot de terre contre le pot de fer mais quelquefois, fragilisé par la rouille, le pot de fer laisse entrer une lueur d'espoir.

Par Les Administrateurs UNSA de la CPRPSNCF :
Michèle CARTEREAU – Christine VASSEUR –
Denis DONTENVILL ■

RAPPEL HISTORIQUE

La CPRPSNCF a été créée par le décret du 7 mai 2007. Durant les travaux qui ont précédé cette évolution, les tutelles n'avaient cessé de répéter que le régime spécial des cheminots n'était ni remis en cause, ni même fragilisé par l'autonomie et l'indépendance de la CPRPSNCF.

Il n'est pas inutile de rappeler, par ces temps crispés, que l'UNSA n'avait pas cautionné l'externalisation de la CPR. L'UNSA présentait que le changement de statut de notre caisse ne serait pas indolore pour les cheminots actifs, pensionnés et leurs ayants droit. Le constat actuel, lié à son évolution, nous donne hélas raison.



Manque d'assurance ? Rassurez-vous !

➤ **LE DÉCRET N°2014-1685 DU 29 DÉCEMBRE 2014 RELATIF À LA RÉSILIATION À TOUT MOMENT DE CONTRATS D'ASSURANCE A ÉTÉ PUBLIÉ AU JOURNAL OFFICIEL DU 31 DÉCEMBRE 2014.**

LA FACULTÉ POUR LES CONSOMMATEURS DE RÉSILIER LEUR CONTRAT D'ASSURANCE À TOUT MOMENT APRÈS UN AN DE CONTRAT EST DONC DÉSORMAIS EFFECTIVE À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2015.



Cette mesure doit permettre au consommateur de mieux faire jouer la concurrence, alors qu'il ne pouvait jusqu'à présent résilier son contrat qu'à sa date anniversaire. Cette nouvelle faculté couvre l'assurance auto, l'assurance multirisques habitation, et les assurances dites affinitaires car constituant le complément d'un bien ou d'un service. La résiliation par le consommateur de son contrat prendra effet un mois à compter de la réception de la demande par l'assureur, et ouvre droit au remboursement de la partie de la prime et de la cotisation non couverte suite à la résiliation.

Afin de sécuriser et de faciliter l'exercice de droit, lorsque ces assurances sont obligatoires (assurance automobile et assurance habitation), la demande de résiliation devra mentionner le nouvel assureur, qui effectuera cette résiliation pour le compte de l'assuré. Le nouvel assureur devra ainsi veiller à la continuité de la couverture de l'assuré entre l'ancienne et la nouvelle assurance.

Cette faculté est ouverte aux contrats conclus postérieurement à la publication de ce décret, soit pour les contrats conclus à partir du 1^{er} janvier 2015. Pour les contrats conclus antérieurement, cette faculté

sera ouverte à compter de leur prochaine reconduction tacite.

Il s'agit d'une mesure déterminante pour aider les consommateurs à rechercher les meilleurs tarifs pour les contrats d'assurance, qui constituent des dépenses contraintes et représentent 5 % de leur budget, et ainsi bénéficier de gains de pouvoir d'achat. Cette mesure doit permettre une meilleure fluidité du marché de l'assurance, garantissant aux consommateurs la possibilité de mieux faire jouer la concurrence et de bénéficier des offres les plus performantes notamment en termes de prix et de services rendus.

Rappelons que l'article L 113-15-2 créé par la loi Hamon est ainsi libellé : « Pour les contrats d'assurance couvrant les personnes physiques en dehors de leurs activités professionnelles et relevant des branches définies par décret en Conseil d'Etat, l'assuré peut, à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la première souscription, résilier sans frais ni pénalités les contrats et adhésions tacitement reconductibles. La résiliation prend effet un mois après que l'assureur en a reçu notification par l'assuré, par lettre ou tout autre support durable. Le droit de résiliation prévu au premier alinéa est mentionné dans chaque contrat d'assurance. Il est en outre rappelé

avec chaque avis d'échéance de prime ou de cotisation. Lorsque le contrat est résilié dans les conditions prévues au premier alinéa, l'assuré n'est tenu qu'au paiement de la partie de prime ou de cotisation correspondant à la période pendant laquelle le risque est couvert, cette période étant calculée jusqu'à la date d'effet de la résiliation. L'assureur est tenu de rembourser le solde à l'assuré dans un délai de trente jours à compter de la date de résiliation. A défaut de remboursement dans ce délai, les sommes dues à l'assuré produisent de plein droit intérêts au taux légal.

Pour l'assurance de responsabilité civile automobile définie à l'article L. 211-1 et pour l'assurance mentionnée au g de l'article 7 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n° 86-1290 du 23 décembre 1986, le nouvel assureur effectue pour le compte de l'assuré souhaitant le rejoindre les formalités nécessaires à l'exercice du droit de résiliation dans les conditions prévues au premier alinéa du présent article. Il s'assure en particulier de la permanence de la couverture de l'assuré durant la procédure.

Un décret en Conseil d'Etat précise les modalités et conditions d'application du présent article ».

Une nouvelle application très attendue ?

➤ **LA SNCF VIENT DE LANCER UNE NOUVELLE APPLICATION DESTINÉE À SES CLIENTS. TESTÉE FIN 2014 AUPRÈS DE 20 000 AGENTS EN CONTACT AVEC LA CLIENTÈLE, ELLE EST DÉDIÉE « À L'INFORMATION VOYAGEURS ET L'ACCOMPAGNEMENT PORTE-À-PORTE ». C'EST UN OUTIL UNIQUE, QUI REMPLACE, ENTRE AUTRES, SNCF DIRECT - GARES EN DIRECT - TER...**

L'application permet, une fois téléchargée, de disposer de multiples informations pour préparer votre voyage : gares, trains, voies, horaires, perturbations en cours, mais aussi billets, cartes de fidélité, etc. Elle calcule vos itinéraires depuis plus de 5500 gares en France et en Europe. Elle est valable pour tous les trains (TGV, TER, Transilien, Intercités, iDTGV, Eurostar, Lyria, Thalys) mais aussi pour les autocars opérés par le groupe SNCF. Elle intègre les différents réseaux des opérateurs d'Île-de-France (RATP, Optile, etc.) ainsi que les grandes lignes internationales (vers l'Italie, l'Espagne, la Belgique, le Luxembourg, l'Allemagne, l'Angleterre, etc.) et les trains TER transfrontaliers. Lancée



début 2015, elle est « appelée à évoluer et à s'enrichir constamment en fonction des retours clients ».

Elle est téléchargeable ici <http://www.sncf.com/fr/actualite/nouvelle-application>

A l'UNSA-Ferroviaire, nous sommes bien entendu favorables à toute innovation technologique qui répond aux besoins de nos clients, et d'une façon générale, à tout ce qui peut aider ceux-ci à mieux connaître et utiliser les modes de transport proposés par notre Entreprise et à simplifier l'accès à l'information. Ce doit être le but de tout nouvel outil informatique.

Cependant, ce qui peut être considéré comme un réel progrès ne doit pas être en même temps source de discrimination. La totalité de nos clients n'a pas accès à Internet ou n'a pas de smartphone. Nous pensons

notamment aux personnes très âgées, pour qui le train est un moyen de voyager en toute sérénité. Les guichets doivent donc rester accessibles, et les agents de la relation clients (vendeurs, agents d'escale, chefs de bord) doivent être, eux aussi, dotés d'outils de travail performants et d'une formation solide aux nouvelles technologies. Les innovations sont indispensables au progrès, mais, en même temps, gardons à l'esprit que le contact humain reste lui aussi indispensable !

Par Nathalie WETZEL
et Monique TESSIER (UFR Centraux) ■

➤ ZOOM

Bon à savoir !

Dans de nombreuses gares de Paris et de province (*), il est possible d'obtenir une réduction de 10 % dans les points de vente gérés par la société Elicor. Il suffit de présenter sa carte Camillon. Il s'agit d'enseignes telles que Paul, Monop'Daily, Quick, Philéas... mais aussi de certains buffets de gare.

D'autres boutiques accordent également ce genre de réduction, notamment dans les gares parisiennes.

Une info utile si l'on veut s'offrir une pause à prix réduit entre deux trains, que l'on soit actif ou retraité. Et sans vouloir faire de publicité pour telle ou telle enseigne, il faut bien avouer que toute possibilité de faire une économie, même petite, est toujours bonne à prendre.

(* Angers, Angoulême, Arras, Besançon, Blois, Bordeaux, Cahors, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Lyon, Marseille, Montauban, Nancy, Nantes, Narbonne, Nice, Paris, Poitiers, Saint-Etienne, Saint-Raphael, Strasbourg, Toulouse, Valence TGV (liste susceptible d'évolution).



Assemblée Générale de l'UR Centre

► **L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'UR CENTRE S'EST TENUE LE 20 JANVIER 2015 À TOURS EN PRÉSENCE DE ROGER DILLESEGER (SECRÉTAIRE ADJOINT DE LA FÉDÉRATION), DE BÉATRICE CHANSARD (TRÉSORIÈRE ADJOINTE DE LA FÉDÉRATION), WILLIAM THIEUSLIN (RESPONSABLE DE LA ZONE ATLANTIQUE), DIDIER MATHIS (SECRÉTAIRE FÉDÉRAL INFRA) ET BENOIT VIENNE (SECRÉTAIRE FÉDÉRAL MATÉRIEL).**

Dominique Gabillet, Secrétaire régional, a remercié les adhérents et les Fédéraux de leur présence à cette AG. Il a souhaité une bonne et heureuse année à toutes et à tous. Cette réunion est la première depuis la création du syndicat régional : UNSA-Cheminots Centre.

Le rapport moral présenté par Dominique Gabillet, Secrétaire régional, a été approuvé par les adhérents. Les adhésions sont en hausse sur la région, ce qui prouve le dynamisme de chacun pour véhiculer les idées de l'UNSA. Le rapport financier a été présenté par Stéphane Avenet, Trésorier régional, aidé par Michel Guibert, ancien Trésorier régional et actuel Trésorier du CER de Tours. Celui-ci a été approuvé par les adhérents. Les Commissaires aux Comptes ont félicité le Trésorier pour la gestion rigoureuse des comptes.

Dominique Gabillet est ensuite revenu sur les élections 2014 sur notre périmètre. Le constat est positif, puisque l'UNSA, sur la région de Tours, a obtenu 22,66 % des voix et reste la première organisation syndicale chez les cadres avec 57 % des voix. Ces



bons résultats ont permis d'accroître nos représentations dans les différents Établissements et dans les différentes Instances de Représentations du Personnel.

Suite à la création du Syndicat Régional en 2014, il a été nécessaire de créer des sections syndicales pour être au plus proche du terrain. A ce jour, il y a 4 sections syndicales :

- Tours (Responsable : Jérémy Rousseau).
- Vierzon (Responsable : Loïc Maupied).
- Orléans (Responsable : Jean-Philippe Chavagnac)
- Technicentre (Responsable : Nicolas Dubray).

Des points d'actualité ont ensuite été abordés et débattus (avec intervention de Roger Dillenseger et de l'ensemble des Secrétaires et Experts fédéraux présents), notamment :

- la Réforme du Ferroviaire : Roger Dillenseger a rappelé l'importance des Groupes de Travail à la Fédération et a précisé que l'UNSA a déposé une quarantaine d'amendements adoptés dans le cadre de la Loi du 4 Août 2014. Les 3 EPIC seront SNCF Réseau (RFF + Infra + DCF), SNCF Mobilités (Gares & Connexions, Voyages), la SNCF (Stratégie, unité sociale et Directoire). La Réforme est nécessaire car la SNCF n'est plus la seule entreprise à pouvoir faire rouler des trains en France ; il y a aujourd'hui 28 entreprises ferroviaires susceptibles de circuler sur le RFN (Réseau Ferré National). Dans le cadre de l'intégration sociale du groupe, les négociations sont communes aux



- 3 EPIC. Les Facilités Essentielles que sont les sillons et les péages doivent rester au sein du Groupe Public Ferroviaire. L'attribution des sillons doit être neutre ;
- la gestion des CER : dans le cadre de la mise en place de la Réforme, il apparaît comme une nécessité de renégocier les accords ;
- le Décret Socle ;
- le budget SNCF 2015 : l'UNSA a voté contre le budget SNCF Réseau malgré 500 embauches prévues (il en faudrait 1 500 !) ;
- le développement syndical : il faut se développer dans les autres entreprises (ECR, Eurostar, ETMF,...). Pour mémoire, l'UNSA a obtenu 18 % des voix chez ECR et 34 % chez Eurostar ;
- le congrès exceptionnel du 24 mars 2015 avec un point à l'ordre du jour : le changement de nom pour devenir UNSA-Ferroviaire.

L'ordre du jour étant épuisé, Dominique Gabillet a clôturé l'Assemblée Générale à 13h15 et a convié les participants à partager un moment convivial.

Par **Éric GERBAULT**
Secrétaire adjoint du Syndicat Régional ■

LE BILLET DU PRÉSIDENT DE L'UFR



Éric TOURNEBOEUF ■

Mauvais choix de logiciel...

logiciel

► **CE MAGAZINE DE MARS COMPORTE UN ZOOM SUR LE CONGRÈS DE L'UNSA-RETRAITÉS, PARDONNEZ-MOI DE NE POUVOIR RÉSISTER AU PLAISIR DE FÉLICITER NOTRE CAMARADE JEAN-MARC SCHAEFFER POUR SON ÉLECTION COMME SECRÉTAIRE GÉNÉRAL. JE LUI SOUHAITE BIEN DU COURAGE ET JE NOUS SOUHAITE À TOUS BIEN DES RÉUSSITES TANT LA TÂCHE QUI L'ATTEND EST IMMENSE.**

C'est un juste retour des choses car Jean-Marc est impliqué depuis l'origine dans le projet UNSA. Il a, aux côtés d'Alain Doignie et bien évidemment de Jacques Mallet, fait partie des tout premiers éclaireurs d'une avant-garde militante à l'heure où notre fédération n'était ouverte ni sur l'interprofessionnel, ni même à l'ensemble des collègues. Jean-Marc n'a jamais douté et a inlassablement fait entendre sa petite musique à chaque fois que l'occasion lui en a été donnée. Il a tout notre soutien.

Puisque l'on parle d'avenir en évoquant le passé, je veux revenir sur le rôle que les syndicats et notamment l'UNSA vont devoir jouer dans la réhabilitation du vivre ensemble et de l'unité nationale. La laïcité et l'émergence d'une démocratie sociale libérée des archaïsmes de l'arrêté de 1966 constituent un ADN puissant de notre organisation. Qui, plus que les organisations syndicales, sait combien les discriminations de toutes natures et l'intrusion de la religion dans les entreprises sont de nature à disloquer notre pacte social fragilisé par la crise économique ? L'UNSA tient son congrès à Montpellier dans quelques semaines, ces questions animeront nos débats.

Enfin les syndicats ne peuvent rester insensibles à la progression du vote Front National qui, élections après élections, confirme la banalisation d'idéologies racistes et xénophobes. D'abord parce que ce sont les fondements du code du travail et ceux de la République qui peuvent être mis à mal, mais également, car l'histoire le prouve, leur propre existence peut être menacée et avec elle leur rôle de contre-pouvoir. J'entends ici ou là dire : « on va essayer... et si ça marche pas, on changera. » C'est là qu'il y a un bug dans le logiciel. La démocratie, les libertés individuelles, la liberté d'expression et de manifestation ne sont pas des données naturelles et intangibles. Les processus sont toujours les mêmes. D'abord on glisse gentiment de l'information à la propagande. Et ensuite que n'est-on capable de faire au nom de « l'intérêt supérieur et de la sécurité de la Nation ». Il y a trop de pays dans le monde où l'on meurt tous les jours pour la liberté et la démocratie. Ne jouons pas avec le feu. La mobilisation du 11 janvier me redonne espoir, mais la flamme est fragile et les vents contraires sont forts. Essayons de la garder allumée...

UNSA Retraités

Un cheminot à la tête de l'UNSA

➤ **LES 2 ET 3 FÉVRIER, L'UNSA-RETRAITÉS A TENU SON CONGRÈS DANS LES LOCAUX DE L'UNSA À BAGNOLET. EN EFFET, LES STATUTS PRÉVOIENT QUE CE CONGRÈS SE RÉUNISSE AVANT CELUI DE L'UNSA (ACTIFS) ; CELUI-CI SE DÉROULERA DU 31 MARS AU 3 AVRIL 2015 À MONTPELLIER.**



Une centaine de délégués retraités venus des Unions Départementales (UD) et des Régions (UR) de l'ensemble du territoire français ou des Syndicats ou Fédérations de toutes activités se sont donc retrouvés pour élire la nouvelle équipe devant constituer le Secrétariat National et pour valider une résolution générale qui constituera la feuille de route pour les quatre années à venir.

➤ UN SECRÉTARIAT NATIONAL EXPÉRIMENTÉ ET RENOUVELÉ

Les nouveaux membres du Secrétariat sont au nombre de neuf dont quatre sortants. Deux cheminots en sont maintenant membres : Jean-Marc Schaeffer et Philippe Claudel.

Ont été élus :

- Secrétaire général : Jean-Marc Schaeffer,
- Secrétaires généraux adjoints : Jean-Paul Tripogney, Joëlle Thiery, Jean-Claude Bregail,
- Trésorier : Marc Palluau,
- Secrétaires Nationaux : Jean-Louis Biot, Marie-Paule Cavret, Philippe Claudel, Jean-Pierre Lussou.



Ainsi, une certaine diversité existe au Secrétariat national : les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, des transports, de l'éducation, de la police et des territoriaux sont représentés.

➤ UN NOUVEAU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR L'UNSA-RETRAITÉS

Élu Secrétaire général de l'UNSA-Retraité, Jean-Marc est actuellement Président de la Section des Centraux de l'UFR Cheminots. Le prochain numéro du MAG nous permettra d'en savoir plus sur sa feuille de route, sur son rôle au sein de l'UNSA et sur ses projets au sein de l'UNSA-Retraité.

➤ L'INTERVENTION DE LUC BÉRILLE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE L'UNSA

Dans son intervention, Luc Bérille est revenu sur l'actualité du début janvier et sur le besoin de cohésion face aux événements dramatiques qui ont marqué notre pays. Face à la montée du populisme, notre organisation syndicale, par son travail militant, a son rôle à jouer pour apporter des réponses, dont la xénophobie ne fait pas partie. Il s'agit à la fois de répondre à une urgence certaine sur des sujets économiques (la mondialisation) ou de société (l'éducation) mais aussi de savoir comment nous devons construire notre organisation face aux défis à moyen terme.

Un premier objectif sera celui d'atteindre la représentativité interprofessionnelle en 2017. Un résultat encourageant est celui des élections professionnelles de



Luc Bérille (à gauche) et Jean-Marc Schaeffer.

fin 2014 dans les fonctions hospitalière/état/territoriale où l'UNSA est la seule organisation syndicale à sortir renforcée ; ceci est le résultat de beaucoup de travail militant qui a suscité la confiance des salariés. Dans le secteur privé, l'UNSA se développe puisqu'on compte plus de 2000 sections d'entreprises créées en quelques années. Pour les entreprises publiques, il faut bien sûr noter les très bons résultats, entre autres à la SNCF ou encore la RATP où notre organisation, 2^{ème} OS dans ces deux entreprises, est en constante progression. La situation est tout aussi favorable dans de grandes entreprises, telles qu'Air France, SFR, Générali...

-Retraités

Dans le public et le privé, les salariés montrent ainsi qu'ils sont intéressés par nos positions et nos projets. Tout ceci est le résultat d'un travail de terrain auprès des salariés et notre organisation est devenue incontournable dans le monde syndical et professionnel. Le futur congrès de Montpellier permettra de faire le point et de préparer l'avenir.

En conclusion, Luc Béritte félicite les congressistes retraités d'être aussi nombreux ; ils les remercient de l'énergie consacrée à l'UNSA : l'alliance actifs - retraités est précieuse. L'UNSA a cette capacité de réunir, autour de mêmes objectifs syndicaux et d'un vrai engagement militant, les actifs et les retraités, les salariés du public et du privé. C'est ce qui fait la richesse de notre organisation.

UNE RÉOLUTION GÉNÉRALE EN SIX CHAPITRES

Le congrès de l'UNSA-Retraités a longuement étudié le texte de la résolution générale. Ce texte a été approuvé à l'unanimité. Il se divise en six chapitres.

• *Retraité, un citoyen à part entière* : le retraité n'est plus dans le système productif, il n'en est pas moins citoyen et donc acteur. Les personnes âgées représentent maintenant 25 % de la société, les actifs (en activité et chômeurs) ne représentent que 50 %. Elles deviennent de plus en plus une force politique et l'UNSA-Retraités doit être parmi les organisations incontournables dans les échanges traitant de la place du retraité dans la société ou leur pouvoir d'achat.

• *Défendre et améliorer le pouvoir d'achat des retraités* : l'UNSA-Retraités réaffirme son attachement à notre système de retraite

par répartition, qui repose sur la solidarité entre générations. Les retraités sont souvent considérés comme des « nantis ». Mais l'érosion de leur pouvoir d'achat est une réalité (hausse des dépenses de santé, gel des pensions...) ; ils sont aujourd'hui touchés par des mesures fiscales relativement lourdes et 1,3 million de retraités vivaient, en 2012, en dessous du seuil de pauvreté.

• *La santé et l'accès aux soins* est un sujet touchant plus particulièrement les retraités. C'est néanmoins un sujet commun avec les actifs. Nous devons être attentifs à tous les cas de figure, et veiller à corriger les inégalités dans ce domaine.

• *La perte d'autonomie est un vaste chantier* où nous avons pu participer aux différentes réunions de concertation. Nous attendons maintenant que le décret de loi soit publié. Nous y reviendrons plus en détails dans un prochain MAG.

• *L'environnement est une préoccupation grandissante* pour la société. Des mesures spécifiques doivent être mises en place pour tenir compte des besoins particuliers des seniors, notamment dans les déplacements ou dans les équipements de logements.

• *Le développement de l'UNSA-Retraités*. Nos actions, nos positions, notre implantation sont des facteurs positifs dans ce combat mené depuis de longues années, qui dans le cadre de la loi de 2008, trouvera enfin son épilogue. Le nombre élevé de congressistes est encourageant mais nous aurions pu être encore plus nombreux : il faut absolument que chacun de nous soit motivé autour de cette question de présence UNSA-Retraités sur tout le territoire.

Par Jean-Marc SCHAEFFER – Monique TESSIER ■

Hommage à Geneviève FRIGUI



Geneviève nous a quitté brutalement le 18 décembre dernier à l'âge de 66 ans. Originaire du Nord, Geneviève est entrée à la SNCF en 1968, reçue au concours

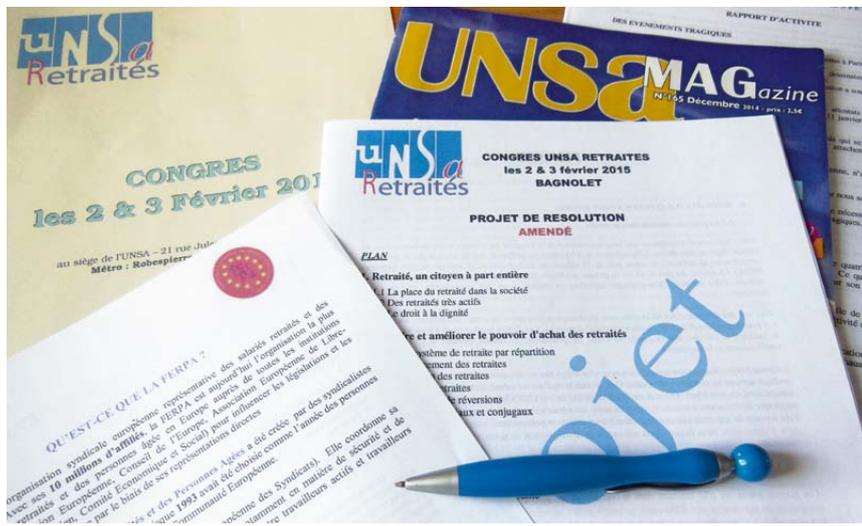
RDST. C'est sur Paris qu'elle a eu de multiples occasions d'exercer son talent et sa compétence au sein de la fonction RH : droit du travail, relations avec les OS, déroulement de carrière, statut... Cette intense activité, dans ce secteur réputé difficile, l'amène tout naturellement à adhérer à la FMC. Au sein de la Fédération, elle sera élue ou désignée pour occuper les sièges de DP, de représentante en CPC Services Communs ou syndicale au CE DP/CPR. Lors du Conseil National du 15 juin 1991, Geneviève est élue à une très grande majorité Secrétaire fédérale. Elle reprend alors le poste de Denise Leclerc en charge des services RH, des médicaux, des sociaux et de la CPR.

C'est toujours dans une démarche militante qu'elle a œuvré dans la défense des valeurs morales, humaines et sociales qu'étaient les siennes. Parmi ses multiples activités, Geneviève était Animatrice du GN médicaux sociaux. Elle a su écouter, défendre les intérêts de ces cheminotes un peu à part (à l'époque). Elle a su instaurer une réelle démarche de communication vers l'ensemble de ce personnel. Grâce à elle, les services médicaux et l'Action Sociale ont trouvé une réelle place dans les revendications de notre fédération. Son « héritage » est d'ailleurs toujours d'actualité.

En 2003, Geneviève quitte son poste de Secrétaire fédérale pour se retirer à Cormeilles en Paris. Même à la retraite, elle ne restera pas « les 2 pieds dans le même sabot ». Ecouter, donner, étaient ses mots d'ordre. Passionnée de Qi Gong, art de vivre issu de la médecine chinoise, elle était la Présidente du Club de sa commune. Elue conseillère municipale en Mars 2008 et reconduite en 2014, elle s'occupait notamment des activités culturelles et de la rédaction du journal municipal. En véritable « avocate » de la langue française, Geneviève était vice-présidente du CLEC (Cercle Littéraire des Ecrivains Cheminots). Geneviève était adhérente à l'UFR, section Paris Saint-Lazare.

Elle était excessive, passionnée par, et pour les autres : sa famille, ses amis et tous ceux qui l'ont côtoyée, en prenant rarement soin d'elle. Mais, c'était sa raison de vivre. Geneviève, ton action solidaire et ta démarche militante resteront gravées dans le cœur de tous ceux qui ont œuvré à tes côtés.

Dudu (Brigitte MARTY)



Les retraités UNSA en congrès

